

L'AEMO



Pour qui ?

L'AEMO (mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert) entre dans le cadre de la protection de l'enfance. Elle vise à apporter aux parents aide et conseils dans l'éducation de leurs enfants. C'est le Juge des Enfants qui ordonne cette mesure et mandate le service pour l'exercer.

Objectifs

- Faire cesser la situation de danger ; apporter aide et conseil à la famille afin de lui permettre de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre et ainsi lui donner la possibilité de développer ses propres capacités d'éducation et de protection.
- Protéger l'enfant dont la santé, la moralité et la sécurité sont en danger ou dont les conditions d'éducation sont gravement compromises.
- Favoriser le maintien ou le retour de l'enfant à son domicile.
- Renouer les liens familiaux et rétablir la place éducative des parents à travers une aide d'accompagnement et de conseil de professionnel.

Par qui ?

Une équipe pluridisciplinaire composée de psychologues, d'éducateurs spécialisés et d'éducateurs jeunes enfants, agissant sur un pied d'égalité, avec une coréférence en binôme sur chaque situation. L'accompagnement repose aussi sur des ressources internes, à travers des passerelles avec les différents services du groupement tel que la médiation familiale, ainsi qu'à travers un travail en lien étroit avec l'ensemble des acteurs locaux.

Comment ?

Après le premier entretien d'accueil, la construction d'un plan réalisé avec la coordinatrice lors d'une pré-synthèse et un premier entretien en visite à domicile et au service, les référents finalisent le Projet Pour l'Enfant (PPE). L'intervention se poursuit ensuite durant le temps de la mesure par des entretiens individuels et familiaux au service et à domicile : les professionnels évaluent l'évolution de la situation et rendent compte au Juge des Enfants de celle-ci dans un rapport écrit en vue de l'audience.

SPÉCIFICITÉS DE NOS SERVICE DANS LE 94 ET LE 77

→ La coréférence avec une prise en charge éducative et clinique

Chaque binôme est composé d'un psychologue et d'un éducateur afin de réaliser des regards croisés et différenciés (cliniques et éducatifs) pour mieux identifier les besoins de l'enfant et de la famille, et ainsi apporter des réponses adaptées avec pour finalité une seule conduite : permettre à une famille de sortir de l'accompagnement institutionnel.

→ Une expertise autour de la fratrie

Elle est réalisée par les professionnels en binôme ou en trinôme, pour saisir le besoin de chaque membre de la fratrie afin de mieux observer et consolider les relations entre la fratrie, qui souvent partagent une histoire similaire, un vécu similaire, des émotions et sentiments similaires tout en ayant des perceptions individuelles de cette histoire et de ce vécu.

→ Des supports internes au service de l'enfant et des parents

Ateliers : art thérapies, café de parents...

Prises en charge des agressions sexuelles sur mineurs

Ressources internes (médiation, familiale, consultation familiale...)

Approche systémique

NOTRE SERVICE D'AEMO-R DANS LE 77

Dans le cadre de l'AEMO Renforcée (prononcée pour une durée de 6 mois), les enfants pris en charge profitent d'un suivi soutenu (5 heures par semaine) ainsi que de lits de replis au sein d'une maison aménagée pour les accueillir dans un cadre sécurisant et réconfortant.